Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Par la Poste, Un An. . . . 20 francs. — Six Mois. . . . 10 — Trois Mois . . . . 5 — Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ : Annonces . . . . la ligne. 0,40 — Réclames . . . . 0,75 — Faits-divers . . . . 1,00 — Locale 2,00

A cause de la Fête de la TOUSSAINT, la Croix de Roubaix-Tourcoing ne paraîtra pas demain samedi.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LE CONFLIT FRANCO-TURC

La démonstration navale

Paris. — La *Presse* croit savoir que c'est à Smyrne que la division navale, commandée par l'amiral Caillard, serait dirigée.

La flotte française, aidée des compagnies de débarquement y recevrait l'ordre de saisir les douanes turques.

La décision tenue secrète jusqu'ici serait incessamment envoyée au commandant de l'escadre.

Toulon. — L'amiral de Maigret et les navires de l'escadre, placés sous ses ordres, sont rentrés à Toulon.

Constantinople. — Le gouvernement ottoman dit qu'il espère aboutir dans ses négociations avec des groupes financiers.

Le conseiller de l'ambassade française a refusé de recevoir aucune communication malgré l'insistance de Munir-Bey.

NOUVELLES MILITAIRES

L'*Officiel* publie aujourd'hui la liste nominative, par arme, par grade et par ancienneté de grade des officiers ayant obtenu le brevet d'Etat-Major à la suite des examens de sortie de 1901, de l'Ecole supérieure de guerre.

Nous relevons dans cette liste les noms suivants :

Infanterie. — MM. Henry, du 84e ; Casal, du 1er ; Busse, du 127e ; d'Esclaibes, du 1er ; Canonne, du 1er ; d'Alauzer, du 73e ; de Lablache, du 43e.

Cavalerie. — MM. Mespie, du 21e dragons ; Desieckes, du 27e d'artillerie.

M. Guyot de Villeneuve, capit. brév. du 1er d'inf., a été mis en activité hors cadres pour être affecté au service d'état-major et nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie (1er corps d'armée) en remplacement de M. le capitaine de génie breveté Derancourt, nommé professeur adjoint du cours de fortification à l'école supérieure de guerre.

M. Verbet, capitaine de gendarmerie à Fontenay-le-Comte, passe à Dunkerque.

LE ROI EDOUARD VII

Londres. — D'après le *Lancet*, organe de la profession médicale, les bruits alarmants qui ont couru au sujet de la santé du roi sont dénués de tout fondement.

Le roi est en bonne santé, et n'a pas subi la moindre opération.

PETIT CALENDRIER

Vendredi 1er Novembre. — **Fête de la Toussaint.** — Ador.. Maubeuge Sous-le-Bois, ador. noct.; Dohem; Fourmies (Saint-Pierre), ador. noct.; Hondschoote; La Madeleine; Saint-Vital, ador. noct.; Lezennes; Péronne; Sains-du-Nord.

Soleil : lever 6 h. 47, coucher 4 h. 39. — Lune : lever 9 h. 37 s., coucher 11 h. 48 m.

Samedi 2. — **La commémoraison de tous les fidèles trépassés.** — Ador. Bourbourg (Pénitentes) ador. noct.; Cambrai (Clarisses).

Soleil : lever 6 h. 49, coucher 4 h. 38. — Lune : lever 10 h. 38 s., coucher 12 h. 26 m.

Dimanche 3. — XXIIIe après la Pentecôte. — **La commémoration des Saints** dont les corps ou les reliques se conservent dans les églises du diocèse. — Ador. Bouchain; Fresnes; Houplines-Saint-Charles; Petit-Ronchin; Douzies; Marcq (Notre-Dame-des-Victoires), ador. noct.; Bailleul-lez-Hambourdin.

Soleil : lever 6 h. 51, coucher 4 h. 35. — Lune : lever 11 h. 44 s., coucher 1 h. 1 s.

LE PETIT

Un ciel bas et gris, et tout le long de la route qui monte vers le champ de repos, de grands peupliers échevelés où la bise chante sa complainte de Toussaint en secouant les feuilles jaunies. Là-bas, à l'horizon, une longue théorie de nuages uniformes qui se suivent en une marche lente comme une procession d'âmes.

Au haut de la côte, le cimetière tout blanc apparaît, point de mire des regards voilés de crêpes ou voilés de larmes de cette foule qui s'échelonne sur la montée. Mêlé à son remous, un groupe modeste s'avance, silencieux. Le teint verdâtre de l'homme trahit un mineur. La femme, encore jeune, est vêtue d'un maigre deuil ; elle tient à la main un bouquet de chrysanthèmes communs, entourée de bruyère et deux mioches s'accrochent à ses jupes, tandis que le troisième, un bébé, se juche sur l'épaule paternelle.

Très loquaces d'habitude, les marmots se taisent, impressionnés par la vue de tant de gens en noir et par l'air triste de leurs parents. Les deux plus grands savent vaguement qu'ils vont rendre visite à leur frère, celui qui est mort au cours de l'été, mais c'est une visite au moins singulière, car lorsqu'ils ont demandé ce matin s'ils le verraient, maman a fait signe que non en détournant la tête et papa a brusquement quitté la chambre. C'est si lugubre chez eux depuis que Pierre est parti ! le père ne rit plus jamais, et parfois au milieu de leurs jeux ils s'arrêtent, interdits d'entendre leur mère sangloter tout haut.

Mais voici la grille large ouverte qui verse au champ des morts son flot de visiteurs, et derrière, les multiples rangées de tombes fleuries donnant l'illusion d'un jardin enchanté. Les enfants déjà distraits, admirent et s'émerveillent ; cependant ils parlent bas ; car il leur semble que le grand Christ, du haut de son tertre, les suit de son regard doux. Bien sûr, c'est à lui le beau jardin. Lucette ose à peine au passage, frôler de la main les larges rubans et les perles des couronnes funéraires ; Georges regarde plutôt les marbres luisants où l'on a écrit des choses en lettres d'or. Quant au bébé, descendu de ses hauteurs, il gazouille comme un oiseau et se cache derrière les monuments en criant : Coucou ! Il faut que la mère les rappelle tous les trois avant de s'engager dans un sentier, parmi un dédale de croix de bois qui s'effondrent sous les injures des saisons. Il y en a aussi de toutes neuves au pied desquelles s'allongent d'étroits monticules gardant encore la forme que leur a donnée le fossoyeur. C'est là.

Tête découverte, l'homme contemple cette parcelle de terrain humide où dort « le petit » Il songe, pendant que la femme, après avoir déposé son humble bouquet sur la tombe, s'agenouille au milieu des feuilles mortes, et prie.

Et les enfants regardent cette scène, sans souffler.

Elle prie, la pauvre femme, confiante, heureuse de croire, en face de cette douloureuse énigme qu'est la mort ; consolée de pouvoir communiquer d'âme à âme avec celui qui l'a précédée dans l'au-delà. Les mains jointes en un geste passionné, le regard fixe, elle *voit* son « petit », l'aîné des quatre, celui qu'elle avait bercé le premier, joyeux là-haut d'une joie inénarrable, à l'abri pour jamais de la misère et des chagrins ; et, tout à coup se relevant : « Va, il ne voudrait pas revenir » dit-elle à son mari avec un sourire trempé de larmes.

Le mineur tressaille. Il s'est plus d'une fois senti troublé devant cette fosse, car il ne se console pas de lui abandonner tout entier le beau garçon plein de promesses qu'il aimait tant.

Sur sa joue blême une flamme passe... Est-ce possible ? Serait-ce vrai cette vie de l'au-delà ? Y aurait-il donc un revoir éternel ?... Il y croyait autrefois ; mais cette croyance a sombré avec les autres dans le trou noir où les camarades crachent sur tout. Et c'est ce qui le rend plus malheureux que tout le reste depuis la mort du petit...

— Où qu'il est, Pierre, dis maman, où qu'il est ? insista Lucette en tirant sa mère par la manche.

— Dans le Ciel, avec le bon Dieu, parce qu'il était sage. Dites votre prière, les deux grands ; il nous faut être bons comme Pierre pour aller un jour le rejoindre... Là nous ne nous quitterons plus, ajouta la pauvre femme en réprimant un dernier sanglot.

Et, tandis que ses enfants élèvent leurs mains innocentes, le père écouté quelque chose se réveiller au fond de lui-même, quelque chose qui sommeillait depuis très longtemps et qui, à cette heure, bat éperdûment des ailes et fait palpiter son cœur endolori d'un espoir nouveau...

Demain il reprendra sans révolte sa pénible tâche quotidienne avec le fardeau de sa pauvreté, car le travail est dû s'il y a un repos final, et l'épreuve est bonne si elle achète un impérissable bonheur.

RENZÉ.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 54, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

1er novembre 1469 — **Fabrique de Roubaix.** — Par un privilège donné de La Haye (Pays-Bas), Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, autorise les habitants de Roubaix à « *doresnavant licitement drapper et faire draps en toutes laines portant seaul ou marque tel que le Seigneur de Roubaix* « (Pierre) *leur fera bailler*. »

C'est le plus ancien document concernant la fabrique de tissus de Roubaix, mais le mot « doresnavant » autorise à croire que la fabrique eut une certaine importance avant cette époque.

1862. — **L'Exposition de Londres**, universelle, à laquelle les admissions furent difficiles à obtenir, puisque quinze exposants seulement obtinrent d'y représenter la fabrique de Roubaix, fut un grand succès pour notre industrie, et valut à quatre d'entre eux la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Les nouveaux décorés furent : MM. Louis Cordonnier, fabricant de robes ; Julien Lagache, fabricant de gilets ; Motte-Bossut, filateur de coton ; et Auguste Bulteau, de la maison Bulteau frères, fabricants de Hautes-Nouveautés.

2 Novembre 1792. — **La Révolution.** — Les Religieuses sont chassées de l'Hôpital Sainte-Elisabeth. Vingt-huit religieuses faisaient alors le service de l'établissement ; plusieurs étaient Roubaisiennes. La prieure, Béatrix Prouvost de son nom de famille, fut arrêtée sur l'ordre du Comité Révolutionnaire de Lille, puis relâchée ; elle rentra dans sa famille. Outre les soins donnés aux malades, les *Sœurs-Noires*, comme on les appelait, donnaient l'instruction primaire aux jeunes filles.

Heureusement les biens de l'hôpital, confiés à des administrateurs intègres et intelligents, furent conservés à leur destination charitable.

Quant aux religieuses elles se dispersèrent. Plusieurs essayèrent inutilement en 1807 d'empêcher la vente de leur couvent, devenu propriété de la nation par la force brutale et révoltante du vol légal ; quatre d'entre elles, privées de fortune, obtinrent du conseil municipal un logement et une pension alimentaire de 500 fr. le 1 avril 1808. Le 10 novembre 1830 un secours de [illegible] fr. fut accordé à la Sœur Bernardine Flory qui vivait à Valenciennes, aveugle et sans ressources.

Plusieurs des manuscrits de la Bibliothèque de Roubaix proviennent de l'Hôpital Sainte Elisabeth.

Jean Ghislain.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Mercredi après-midi, rue Pellart, avait lieu une réunion de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Le Conseil municipal n'ayant pas voté les sommes nécessaires au fonctionnement — tel qu'il se pratique depuis le commencement de l'année — de cet établissement charitable, les administrateurs ont décidé de ne plus distribuer d'autres secours que du pain.

A ce sujet, nous avons appris que la commission administrative avait l'intention de publier une note dans les journaux pour avertir le public.

Un de nos reporters est allé, jeudi après midi, demander communication de cette note à M. Cyrille Caquant, vice-président de la commission. Ce dernier le renvoya à M. Nedonsel, secrétaire de la commission, expert-comptable, rue Neuve, 25, qui s'est refusé à nous faire connaître cette note qu'il a envoyée au *Journal de Roubaix*, à l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* et à l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing*.

Une seconde visite fut faite, dans la soirée, par notre collaborateur roubaisien, insistant auprès de M. Nedonsel pour que la *Croix de Roubaix-Tourcoing* fût traitée sur le même pied que les autres journaux de Roubaix.

Rien ne fit. M. le secrétaire du Bureau de bienfaisance s'obstina dans son refus sous le prétexte puéril que l'ordre ne lui avait pas été donné de faire cette communication à notre journal, et bien que nous venions la lui demander de la part de M. le vice-président.

Nous laissons le public juge de ce procédé.

L'OCTROI DE ROUBAIX

La commission des octrois, présidée par M. Victor Dubois, a chargé M. Abel Bernard, de rédiger le rapport sur le projet de loi déposé, le 28 juin dernier, par M. Caillaux, ministre des finances, et qui tend à la suppression totale de l'octroi de Roubaix.

M. Victor Dubois, au nom de ses collègues, a immédiatement prié le citoyen Carrette, maire de Roubaix, de vouloir bien se rendre le 7 novembre devant la commission, pour être entendu sur les taxes de remplacement adoptées par le Conseil municipal. Les protestataires, c'est-à-dire MM. Eugène Motte et Julien Lagache, seront entendus le lendemain.

M. Abel Bernard, chargé du rapport sur cette affaire si importante pour Roubaix, représente à la Chambre le département de Vaucluse. C'est un radical-socialiste.

Il paraît qu'il est favorable à la réforme proposée.

Le rapport de M. Abel Bernard sera vraisemblablement déposé vers le 20 novembre et discuté de suite.

LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Le Conseil des Prud'hommes de Roubaix a statué en 1900 sur 676 affaires.

D'après les renseignements fournis par le dernier « Bulletin de l'Office du Travail », notre Conseil des Prud'hommes compterait, avec ce chiffre d'affaires parmi les plus occupés en France. Il occupe le 13e rang, après les quatre Conseils de Paris, les deux de Lyon, les deux de Saint-Etienne, Lille, Le Havre, Marseille et Périgueux.

Il existe 158 Conseils de Prud'hommes en France et en Algérie, qui ont statué sur 52.090 affaires.

Appel de l'Union Commerciale AUX ROUBAISIENS

L'affiche suivante a été placardée jeudi en ville :

Roubaisiens ! nos amis,

Voici venir l'époque des Fêtes d'hiver : Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Saint-Eloi, Saint-Nicolas et sans oublier, à la Toussaint, un souvenir pieux à ceux qui ne sont plus.

C'est le moment où chacun a quelques dépenses à faire, quelque présent à offrir.

Songez, dans vos achats, que vous êtes Roubaisiens et que tous les habitants d'une même ville sont solidaires.

Songez que vos familles, vos amis, vos connaissances, enfin tous ceux qui vous intéressent à un titre quelconque, et vous-mêmes pour l'avenir de vos enfants, vous avez intérêt à la prospérité de la ville.

Faites donc tous vos achats à Roubaix.

Roubaix est une belle et grande ville, marchant à la tête du progrès sous toutes les formes ; ses magasins sont bondés d'articles nouveaux dans tous les genres.

Vous y trouverez mieux que partout ailleurs ce que vous désirez et à meilleur marché.

Achetez à Roubaix.

Quittez ce préjugé malheureusement trop répandu qui consiste à croire que des étrangers à la ville, des inconnus, sans titres ni garanties, vous serviront mieux que vos concitoyens qui ont tout intérêt à vous satisfaire.

Roubaisiens,

Faites tous vos achats à Roubaix et vous vous montrerez ainsi les dignes fils de la grande ville du progrès.

Le comité de l' « Union Commerciale ».

Achetez à Roubaix disons-nous, mais n'exigez pas de votre fournisseur l'impossible, n'exigez pas qu'après vous avoir accordé le dernier prix il vous alloue encore un escompte supplémentaire, n'exigez pas de lui qu'il se jette dans le gouffre des sociétés financières afin qu'il soit dépouillé du plus clair d'un « bénéfice légitime » dont vous ne profiterez que d'une fraction.

En effet, depuis un an, un nouveau fléau s'est abattu sur le commerce local, ce fléau est double ; d'abord il « jette la zizanie entre tous les commerçants et les divisent en deux catégories opposées », et ensuite il fait main-mise sur la moitié des bénéfices de l'une pour les répartir à son gré. Jugez du procédé : d'intéressants petits commerçants apeurés, arrivant à peine à payer loyer, patente et impositions toujours grandissantes, avant de toucher le bénéfice légitime de leur travail, avant même de vendre un sou de marchandise, se trouvent forcés d'acheter du papier en timbres contre la monnaie légale d'or ou d'argent pour le distribuer à leur clientèle à un taux calculé, non sur le bénéfice réel variable, réduit ou nul mais sur le prix de vente.

Voyons, chers concitoyens, vous qui êtes obligés de gagner votre vie en travaillant ou en commerçant est-ce bien ? est-ce juste ? Avez-vous jamais réfléchi à l'iniquité de ce procédé, et aux ruines qu'il doit fatalement amener !

Et maintenant qu'on tend à supprimer le plus possible les intermédiaires parasites vivant aux dépens des travailleurs, que vient faire cette tierce personne interposée à tout achat si minime soit-il ! Est-ce logique !

L'U. C. qui a toujours défendu le commerce personnel et patenté en combattant *les privilèges* des coopérateurs et l'accaparement sous toutes ses formes, peut-elle rester indifférente à ce nouveau malheur qui frappe les petits commerçants. Non ! n'est-ce pas ? Elle s'émeut et avec justice, car ici elle n'est plus en face d'une concurrence déloyale mais bien en face d'un accaparement général du bénéfice légitime avant même qu'il soit réalisé. C'est un impôt supplémentaire payé d'avance, impôt que l'Etat, même avec sa « puissance régalienne », n'oserait établir.

Le Comité de l'Union Commerciale.

Les manifestations de la Toussaint

L'*Union des Sociétés patriotiques et militaires* se rendra aujourd'hui au cimetière pour déposer une couronne sur la tombe des soldats morts pour la Patrie. — Réunion rue Pauvrée à 10 h. 1/2.

Les membres de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français sont convoqués à leur siège, café Dulattre à 10 h. Insigne [illegible], grande tenue noire. Amende pour toute absence non excusée par lettre.

La *Roubaisienne* se rendra également au cimetière pour déposer une couronne sur la tombe des soldats morts pour la Patrie.

La visite de l'*Union Sociale et Patriotique* aux tombes des victimes du travail et des soldats morts pour la Patrie aura lieu le *dimanche 3 novembre*. Réunion rue Pauvrée, 23, à 10 h. 3/4.

Le *Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne* fera célébrer, dimanche 3 novembre 1901, à 8 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, une messe pour le repos des âmes des sociétaires décédés. Les chants de la messe seront exécutés par la *Jeanne-d'Arc*, société chorale du syndicat.

A l'issue de la messe les membres du syndicat se rendront au cimetière pour déposer des couronnes sur les monuments élevés aux « Victimes du Travail » et aux « Soldats roubaisiens morts pour la Patrie ».

La *Grande Fanfare* prêtera son concours à cette cérémonie.

Les membres du Syndicat mixte sont instamment priés de prendre part à cette manifestation.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — *Au bénéfice des Pauvres* — Pour faciliter à tous la visite de l'Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette, et venir en même temps en aide aux nécessiteux, la Commission administrative a décidé une *entrée populaire* à 20 centimes pour le vendredi 1er novembre fête de la Toussaint.

Le produit de ces entrées sera remis au Bureau de bienfaisance pour être distribué en secours extraordinaires aux assistés.

Les portes seront ouvertes à 10 h. et fermées à 6 h.

Le hall sera éclairé à partir de 4 h.

Un déserteur du 145e régiment d'infanterie, en détachement à Montmédy, Joseph Graveline, né à Briand (Nord), est venu se constituer prisonnier au poste central de police. Il avait quitté son régiment depuis le 15 janvier 1901.

Vols de vélos. — Dans l'après-midi de mercredi, un marchand de journaux, Aimé Sauvage, 34 ans, demeurant rue Pierre Motte, 10, entrait au *Grand Café*, pour offrir sa marchandise, laissant sa bicyclette dans le couloir. Quand il revint, la machine avait disparu. La bécane a une valeur de 80 *fr.*

— Jeudi matin, vers 11 h., un vol de bicyclette a été commis au préjudice de M. Eugène Thérin, marchand de charbons, boulevard de Beaurepaire, 320, pendant qu'il était entré chez M. Butte, changeur, rue Neuve, et qu'il avait laissé sa bécane dans le couloir.

— Un autre vol de vélo a été commis le 25 octobre dernier, au préjudice de M. Alfred Cambien, boulevard Gambetta, 18, par un inconnu qui la lui avait louée sous le nom de Mertens Ernest, 19 ans, demeurant rue de l'Ermitage, cour Billot, 7. Cette adresse était fausse. Mertens a habité autrefois rue du Fort ; mais jusqu'ici il est resté introuvable.

Vol de jetons de coopérative. — Il a été dérobé, lundi dernier, au préjudice de M. César Desutter, cabaretier, rue des Longues-Haies, huit jetons de 58 pains de la coopérative la *Paix* boulevard de Belfort. Une enquête est ouverte, mais aucun indice pour mettre sur la trace des voleurs n'a pu être relevé.

Vol d'une valeur nominative de brasserie. — Dans la dernière quinzaine d'octobre, il a été dérobé, chez Mme Debosscher, cabaretière, rue de Leuze, 80, une action nominative de la Brasserie de Saint-Amand portant le n° 166 et d'une valeur de 40 fr. environ.

Les accidents de travail. — Une rubanneuse, Pauline Dubois, 14 ans, demeurant rue de Maubeuge, cour Loridan, travaillant chez MM. Ch. et Alphonse Screpel, rue de la Tuilerie, blessée à la main, 15 jours de repos.

— Au peignage de la Société anonyme, rue du Collège, un dégarnisseur, Joseph Bourguignon, 58 ans, demeurant rue du Caire, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

Compagnie du Gaz de Roubaix

AVIS

Les demandes d'installation avec Compteur à paiement préalable étant très nombreuses, nous avons l'honneur de prévenir les intéressés qu'il nous est impossible de leur donner prompte satisfaction ; nous suivrons l'ordre des inscriptions.

Nous rappelons aux abonnés à ce genre d'installations, qu'au cas de désaccord entre la monnaie trouvée en caisse et les indications relevées aux cadrans des mètres cubes, celles-ci doivent être la base du règlement.

Les abonnés, qui quittent leur demeure, restent responsables de l'installation et de l'encaisse aussi longtemps qu'ils n'ont pas prévenu, par écrit, de leur départ et que toutes vérifications n'ont pas été rendues possibles.

Banque Lyonnaise

Renseignements urgents sur les

VALEURS RUSSES

Ordres de Bourse au Comptant et à Terme

Payement de coupons sans aucune retenue

Banque Lyonnaise, 54, Grande-Rue

ROUBAIX

Etat-Civil de Roubaix du 31 octobre

Naissances. — Arthur Vermeire, rue Blanchemaille. — Eugène Breuval, boulevard de Cambrai. — Clémentine Delmotte, rue Choiseul 67. — Angèle Tahon, rue de Fresnoy, 14. — Marie Van Hecke, rue Blanchemaille. — Pauline Lepers, rue Blanchemaille. — Adrienne Michiels, rue Blanchemaille. — Jeanne Duquenne, rue Blanchemaille. — Lucienne Vancomerbeke, rue Newton, 50. — Eléonore Castel, quai de Brest (bateau Molène). — Jeanne Leclercq, rue Reurel, cité Dillies Plat, 1.

Décès. — Sidonie Leblond, 67 ans, rue des Sept Ponts, 77. — Jules Debosschere, 5 mois, rue Blanchemaille.

Mariage. — François Lacherie, 29 ans, journalier, rue Pierre Motte et Eudoxie Delepaut, 18 ans, servante, rue Pierre Motte.

WATTRELOS

Les accidents de travail. — Chez M. Leclercq-Dupire, un ouvrier, Jules Boitel, demeurant à Saint-Liévin, blessé au pied droit, 8 jours de repos.

— Un rattacheur, Ambroise Desurmont, 56 ans, demeurant rue d'Estaing, travaillant chez M. Leclercq-Dupire, blessé au genou, 8 jours de repos.

— Un dégorgeur, Charles Brochart, 37 ans, demeurant au hameau de la Broche de fer, travaillant, à Roubaix, au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, blessé au pied gauche, 8 jours de repos.

La fraude. — Les préposés Delmet et Chaussoy, de service aux Hautes, ont arrêté une bambrocheuse, Marie Rossel, 18 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Guinguette, qui portait 37.200 allumettes, valeur 37 fr. 20.

Enterrement du 2 novembre. — M. Carlos Bouchart, 9 h., Saint-Maclou.

Obits. — M. Jules Lepers et Mme Oscar Lepers, née Berthe Dubus, 7 h. ; obit pour les fidèles trépassés, à 8 h., Saint-Maclou.

Etat-civil de Wattrelos du 31 octobre

Naissances. — Angèle Leclercq, Touquet. — Camille Blomme, Carluyère. — Emile Bouris, Petit Tournay.

Décès. — Carlos Bouchart, 57 ans, tisserand, rue du Bocq. — Anna Vanmaercke, 5 mois, Breuil.

CROIX

Patronage Saint-Martin (Paroisse St-Pierre). — Nous apprenons la grande fête qui aura lieu, le dimanche 10 novembre, dans la vaste salle du Patronage.

Les jeunes gens de l'œuvre, voulant témoigner leur sincère amitié, à ceux qui vont les quitter pour payer leur dette à la France héroïque, préparent avec beaucoup d'entrain une grandiose soirée récréative, au profit de ces futurs soldats.

Pour la première fois, dans la région, l'on verra représenter le beau et émouvant drame, plein de verve et d'actualité : *Maxime ou l'Enfant du Prolétaire*.

L'on viendra en foule, sans nul doute, pour voir dépeindre ces scènes de famille, si touchantes, où l'enfant innocent reçoit encore la caresse de son père, mais la caresse d'un père ingrat, immoral, haineux et voleur... ; l'on viendra surtout pour donner une marque de sympathie à ces jeunes gens, qui sont restés fidèles au devoir et à l'honneur, et dont la devise est : Honneur et vertu !

Accident de travail. — Une piqueuse, Juliette Lecomte, 19 ans, demeurant rue du Boulevard, 10, à Croix, travaillant chez M. Conston, boulevard de Cambrai, blessée à la main droite, 8 jours de repos.

WASQUEHAL

Fête de la Toussaint. — Les messes ont lieu comme le dimanche. La société chorale « Les Amis Réunis » se fera entendre à la Grand'Messe.

Les Vêpres auront lieu à 2 h. 1/2, suivies des Vêpres des Morts et du Salut.

Le sermon sera donné par M. l'abbé Deschamps, professeur à Marcq.

Après la cérémonie des Vêpres, toute la paroisse est invitée à se rendre en procession au cimetière à la suite du clergé, comme les années précédentes afin de prier pour les morts. Cette manifestation religieuse revêt chaque année un caractère de grandeur vraiment imposant. Nous faisons appel à toute la paroisse afin que l'assistance ne le cède en rien, par le nombre et le recueillement à celle des années précédentes.

Un écho de la séance du Conseil. — Nos lecteurs ont pu remarquer le sans-gêne, pour ne pas dire plus, avec lequel l'Administration socialiste de Wasquehal accueille les décisions de la Préfecture.

Celle-ci annule dernièrement la nomination faite le 18 août, de deux délégués au bureau de Bienfaisance.

Ces deux délégués désignés étaient les citoyens Mille et Barbieux : Par le fait même, les deux anciens délégués, MM. Henri Montaigne et Omer Ameye, étaient maintenus et devaient siéger légalement : Qu'arrive-t-il ? on ne convoque même pas aux réunions du Bureau de Bienfaisance MM. Omer Ameye et Henri Montaigne, les véritables élus et les citoyens Mille et Barbieux viennent bravement siéger, malgré la décision de la Préfecture, et commencent à retrancher des secours aux pauvres qui ne leur conviennent pas.

Arrive la réunion du Conseil de mercredi ; la chose était bien simple, il n'y avait qu'à maintenir MM. Omer Ameye et Henri Montaigne élus précédemment ; la majorité socialiste, sur la proposition du citoyen Lejeune et après avoir entendu les arguments du citoyen Huart, confirme au contraire la nomination illégale du 17 août. Vraiment les socialistes ont toutes les audaces et ils ne peuvent agir avec plus de sans-gêne vis-à-vis de l'autorité préfectorale. Comme on le leur a dit ce second vote est aussi illégal que le premier.

Les socialistes de Wasquehal veulent absolument accaparer toute l'influence sur le Bureau de bienfaisance, disposer de ses ressources abondantes.

Voici la liste des familles nécessiteuses auxquelles le Bureau de bienfaisance a déjà retranché des secours sous prétexte qu'elles étaient aidées de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul :

Constant Lagache, *soixante-dix-sept ans ;*
Lejeune Louis, *sept enfants ;*
Bouvry, *cinq enfants ;*
Hequette Louis, *cinq enfants.*

Voici maintenant les membres du Bureau de bienfaisance qui ont eu le courage de leur retrancher les secours :

MM. Lejeune, maire ; Barbieux et Millé.

Il reste muet. — Hier nous nous demandions si notre conseiller socialiste, marchand de journaux, proclamerait l'innocence du Frère avec le même entrain qu'il avait mis il y a quelques jours à attaquer son honneur et sa réputation.

Nous apprenons que ledit porteur de journaux est absolument muet. Le public honnête appréciera.

Au violon !! — Mercredi soir, au début de la séance du Conseil, un individu passablement éméché et faisant tapage, Adolphe Dunslaegers, s'est vu appréhender par le garde Selosse et conduit à la prison municipale ; sur la route et au moment d'être incarcéré, ses flots de paroles plus ou moins éloquentes se sont subitement changés en abondantes larmes.

Un vol. — Hier jeudi vers 9 h. du matin, pendant que Mme Verthosshadt, cabaretière au *Vieux Noir Bonnet*, vaquait aux soins du ménage et se rendait à la cour, deux individus de 18 à 20 ans qui remarquèrent son absence, pénétrèrent à l'improviste dans l'estaminet, brisèrent le compteur automatique à gaz et enlevèrent la somme de 15 fr. environ qui s'y trouvait puis fouillèrent le comptoir et y prirent la somme de 5 fr.

Sur ces entrefaites le cabaretier arriva, mais les jeunes vauriens eurent le temps de prendre la fuite et traversèrent le talus du chemin de fer pour se sauver du côté de l'usine à gaz. On possède le signalement de ces individus qui ne tarderont pas à être arrêtés. Plainte a été déposée à la police.

HEM

Vagabondage. — Jeudi matin le garde champêtre de cette commune a arrêté pour mendicité et vagabondage : Cornell Louis-François, 31 ans, sans profession ni domicile, natif de Wervicq.

TOUFFLERS. — **Fraude.** — Jeudi matin deux douaniers de la brigade de Roubaix ont arrêté près du chemin de Léers, territoire de Toufflers : Lepers Hélène, 25 ans, bobineuse demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, à l'estaminet du Petit-Château, qui était porteuse de 5 k. de café vert de provenance étrangère, représentant une valeur de 16 fr.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 25, Rue des Orphelins

Pages d'Histoire locale

14 fructidor an II (30 août 1794). — La municipalité réforme l'agent national des réquisitions militaires qu'elle n'a pas encore reçu du Comité de Salut Public l'arrêté concernant la réquisition des jeunes gens et le prie de le lui faire parvenir afin de le mettre en exécution, pour tout ce qui concerne les jeunes gens appelés par leur âge au service militaire.

14 Fructidor an II (31 août 1794.) — La municipalité charge les citoyens Louis Desurmont et Jean Michel Boissière de présenter aux administrateurs du district de Lille un mémoire sur l'approvisionnement des marchés de la ville.

La veille de la Toussaint aux cimetières

Sur les tombes de la plupart de nos concitoyens disparus, une activité fébrile a fait place au silence des autres jours. Les marbriers polissent les pierres ; des hommes, des femmes, lavent les monuments, décorent des chapelles, placent des fleurs, particulièrement des chrysanthèmes, ou bien encore sarclent les mauvaises herbes. Demain les parents et les amis, viendront prier près du petit espace de terrain où les morts dorment leur dernier sommeil... en attendant la résurrection générale pensent les chrétiens que l'espérance console.

Les généraux de nos concitoyens honorent la mémoire de leurs défunts par la prière ; car ils savent qu'elle est un lien qui les unit, par-dessus la tombe, à ceux qui ne sont plus. Combien fortifiante est la doctrine de l'Eglise qui établit une communion entre les chrétiens qui luttent en ce monde et ceux qui expient dans le Purgatoire ? Quel adoucissement à la séparation que de penser qu'un jour nous serons réunis à ceux que nous pleurons dans l'éternelle félicité !

« Il n'y a pas à être mais si je ne croyais pas, cette pensée seule ferait de moi un chrétien »... Ainsi s'exprimait l'autre jour un de nos amis frappé par un grand deuil.

La municipalité avait confié à M. Destrebecq, la construction d'un monument à élever sur la tombe des victimes du Devoir. C'est chose faite ; le monument a été posé jeudi soir.

Il se trouve dans l'allée principale vers le milieu du second carré de droite. La base quadrangulaire est composée de trois blocs de pierre formant escalier. Elle est surmontée d'un socle sur lequel se détachent les mots : « La Ville de Tourcoing aux Victimes du Devoir ».

Enfin ce socle porte une colonne, terminée par un chapiteau très décoratif et sur lequel est posée une urne funéraire. Notons encore ce détail que l'écusson de la ville de Tourcoing orne le fût de la colonne. La hauteur du mausolée est de six mètres ; son ensemble produit un aspect à la fois imposant et élégant.

L'inauguration de ce monument aura lieu au cours de la manifestation officielle de ce jour de la Toussaint, par l'Administration municipale.

Les restes de l'agent Decoiez, tué d'un coup de revolver, lors d'une malheureuse affaire que personne n'a encore oubliée, ont été exhumés dans la matinée de jeudi et placés sous le monument des Victimes du Devoir.

C'est le premier à qui ce triste honneur est fait. Nous ne pouvons mieux terminer cette chronique sur notre visite au cimetière, qu'en souhaitant que ce soit aussi le dernier.

D.

Paroisse Sainte-Anne. — La messe de départ des jeunes soldats aura lieu le *dimanche 10 novembre* à 7 heures et non le dimanche 3, comme il avait été précédemment annoncé.

Le Petit Jaune, organe mensuel des Syndicats indépendants de Tourcoing, publie dans son numéro paru hier les articles suivants :

Questions sociales : La réduction des heures de travail. — Causerie du Petit Jaune. — A quoi ça sert-il ? — Syndiquez-vous. — Le 3e parlache de Cho Babégnau à sin copagnon l'petit Dhionne. — Le mouvement syndical. — A travers la presse. — Questions professionnelles. — Comment la Fédération défend les syndiqués. — Syndicats de femmes. — Soirées récréatives, etc.

Résultat d'adjudication. — Jeudi après-midi a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, la mise en adjudication des 900 tonnes de goudron, à provenir de l'usine municipale à gaz du 1er novembre 1901 au 1er novembre 1902. Les opérations sont effectuées sous la présidence de M. Salembien, adjoint, assisté de MM. Ducoulombier et Duvillier, conseillers municipaux ; Bernard, directeur de l'usine à gaz et Bulté, receveur municipal.

Les soumissions devaient, d'après les conditions du cahier des charges, présenter des enchères sur une mise à prix de 25 francs la tonne. Les quatre soumissionnaires qui se sont présentés ont, au contraire, offert des prix inférieurs à 25 francs. Dans ces conditions l'adjudication était frappée de nullité.

Une seconde adjudication avec un cahier des charges modifié devra donc être faite.

Trouvaille peu ordinaire. — Jeudi, vers 8 h. 1/2 du soir, un bidon, contenant une certaine quantité de lait et auquel était accroché une mesure en fer blanc a été trouvé près de l'abattoir et déposé au poste de police du 2e arrondissement. Avis au marchand de lait dont le bidon est en détresse.

Les accidents de travail. — Achille Allard, 18 ans, tisserand, demeurant rue de Paris, s'est fait une entorse au pied gauche. Soins du docteur Bernard ; repos de 10 jours.

— Charles Steene, 30 ans, garçon d'écurie, demeurant rue du Fiocon, 14, a été blessé à la main gauche par un éclat de bois. Soins du docteur Vienne ; repos de 7 jours.

Les arrivages aux Halles de jeudi ; Marée, 850 k. : harengs, 2500 k. ; huîtres, 2500 ; pommes de terre, 1450 k. ; pommes, 685 k. ; poires, 45 k. ; raisin, 10 k.

Simple police. — L'audience d'hier matin, jeudi, comptait 33 affaires de peu d'intérêt. Elle était présidée par M. Marchier, juge de paix ; ministère public, M. Proix, commissaire de police.

Ci-après les principales condamnations prononcées :

Police du roulage : Une à 5 fr., 3 à 3 fr., 2 à 2 fr.

Police des cabarets : Une à 5 fr., 4 à 4 fr., 12 à 3 fr.

Tapage nocturne : 17 à 3 fr.

Violences légères : Emile N., 16 ans, couvreur à Halluin ; Victor D., 18 ans, tisserand ; Paul K., 15 ans et Julien V., 17 ans, bobineur, encourent une peine de 2 journées de travail ; Jeanne D., 21 ans doubleuse ; Auguste B., 16 ans, apprêteur ; Evrard C., 21 ans, paveur, récoltent 3 journées de travail.

Police des logements : 2 amendes de 6 fr.

Jeux de hasard : Une amende de 10 fr.

Etat-Civil de Tourcoing du 31 octobre

Mariage. — Emile Salin, 26 ans, garçon boulanger, et Elvire Vandesteene, 24 ans, couturière.

Naissances. — Louis [illegible], rue de Gournies. — Lehembre Jean, rue des Cinq-Voies, 23. — Dupprez Claire, rue Denfert-Rochereau. — Dujardin Maurice, rue Lafontaine, 29. — Deremaux Henri, rue du Pont-de Neuville. — Dujardin Alexandre, rue de Gand.

Décès. — Vandenbroucke Silvie, 67 ans, rue de Renaix. — Vasseur Victor, 70 ans, rue Nouveau-Tonton, 70. — Dujardin Apolline, 78 ans, boulevard Gambetta, 67. — Catteau Victoire, 78 ans, rue de Paris.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Condition

Tourcoing, 31 octobre.

MOIS	COTE [illegible]	COTE [illegible]	COTE [illegible]
1 Janvier	4 07 1/2	4 16	—
2 Février	4 10	4 12 1/2	4 17 1/2
3 Mars	4 15	4 17 1/2	4 17 1/2
4 Avril	4 11 1/2	4 20	[illegible]
5 Mai	4 17 1/2	4 20	[illegible]
6 Juin	4 17 1/2	4 20	[illegible]
7 Juillet	4 17 1/2	4 20	—
8 Août	—	—	—
9 Septembre	—	—	—
10 Octobre	—	—	—
11 Novembre	4 05	4 16	4 05
12 Décembre	4 07 1/2	4 16	4 12 1/2
Ventes			60.000 k.

Matin : — 5.000 k. à 4.07 1/2 novembre. — 5.000 k. à 4.12 1/2 novembre. — 5.000 k. à 4.12 1/2 février. — 5.000 k. à 4.17 1/2 mars. — 5.000 k. à 4.20 avril.

Total : 25.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 4.12 1/2 décembre. — 5.000 k. à 4.17 1/2 février. — 5.000 k. à 4.25 avril. — 10.000 k. à 4.25 mai. — 10.000 k. à 4.25 juin.

Total : 35.000 k.

Etat-civil de Bondues du 16 au 31 octobre

Naissances. — Marthe Hazebrouck, Fosse de Gare. — Achille Noyez, Jambon. — Henri Hennion, Jambon. — Marie Debacker, Petit Bondues.

Décès. — Fernand Struyve, 17 ans, Payelle.

Mariage. — Alfred Louridant, 32 ans, journalier, et Hermance Lhermand, 26 ans, soigneuse.

MARCQ-EN-BARŒUL. — **Accident.** — Occupé au démontage d'une charpente, un ouvrier au service de M. Laval, entrepreneur, à Roubaix, le sieur Louis Desmet, 18 ans, domicilié rue Vallon, à Roubaix, est tombé sur le sol d'une hauteur de trois mètres.

Dans sa chute, Desmet a reçu de graves blessures au coude gauche et de multiples contusions sur le corps.

LILLE

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Rien de nouveau dans la journée d'hier. Le procureur de la République n'a pas encore décidé du choix du juge qui sera chargé de toutes les affaires de chantage. Cependant M. Delalé entendra samedi dans la matinée des témoins concernant la lettre anonyme adressée à Mgr Baunard.

Cogez a adressé aujourd'hui une lettre à sa mère. Il lui dit qu'elle ne doit pas croire à tout ce que racontent les journalistes et que son affaire n'est pas si grave qu'ils le prétendent.

On ne sait pas encore quel membre du barreau sa famille choisira pour le défendre.

ANÉMIÉS, n'oubliez pas de prendre aujourd'hui votre reconstituant

LES PILULES ROUGES

du Dr [illegible]